

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 9 Juillet 2020

Nombre de Membres en exercice : 7

Quorum : 4

Nombre de présents et représentés : 7

*Affichage du compte rendu intégral
en date du 15 Juillet 2020*

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

SEANCE DU 13 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **13** du mois de **Juillet** à 14 Heures 00 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, doyen d'âge du Conseil de Territoire, Président de séance.

N°2020-001

Election du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues

Etaient présents :

M. Laurent **BELSOLA**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Gérard **FRAU**, M. Vincent **GOYET**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales **Monsieur GOYET Vincent** été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conformément au code électoral et à l'article L.5218-6 du code général des collectivités territoriales, les conseillers du territoire du Pays de Martigues, issus du suffrage universel, sont réunis, en ce 13 Juillet 2020, pour procéder à l'élection du Président dudit Conseil de Territoire, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX doyen d'âge des membres présents.

Il est exposé qu'en vertu des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 dudit Code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de Territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président de séance A APPELE LES CANDIDATS ou leurs représentants à se faire connaître :

Madame Nathalie LEFEBVRE a proposé la candidature de Monsieur Gaby CHARROUX, Monsieur le Président de séance a demandé à l'Assemblée délibérante de lui désigner DEUX ASSESSEURS pour CONSTITUER LE BUREAU qui constateront les résultats de l'élection du Président :

Madame BOUCHICHA Linda
Monsieur SALAZAR-MARTIN Florian

Monsieur le Président de séance a invité l'Assemblée à procéder à l'élection du Président dans les conditions réglementaires.

Chaque conseiller a déposé dans une urne son bulletin sous enveloppe. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 7
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau 0
- d. Majorité absolue..... 4

Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Gaby CHARROUX	7	SEPT

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 — Le Conseil de Territoire déclare que Monsieur Gaby CHARROUX ayant obtenu 7 voix est élu Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues, et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 2 - Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE
LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**